Nous réduisons les déchets provenant d'articles à usage unique

Le règlement de la ville de Toronto sur les articles à usage unique et à emporter est en vigueur à compter du 1er mars 2024.

Planifiez en apportant les vôtres. Nous acceptons les sacs et les tasses réutilisables propres.



Ne prenez que ce dont vous avez besoin.

Avant de recevoir des articles à usage unique tels que des ustensiles, des serviettes, des emballages de condiments, des bâtonnets et des pailles, on vous demandera si vous en avez besoin ou ils seront disponibles en libre-service ou sur demande.



Des questions?

Contactez le 311 ou envoyez un courriel à reducewaste@toronto.ca.





